



Assemblée générale

Distr. générale
11 décembre 2008
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session

Point 117 de l'ordre du jour

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

Esquisse budgétaire pour l'exercice biennal 2010-2011

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Dans sa résolution 41/213, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de présenter, les années où il n'est pas soumis de budget, une esquisse du projet de budget-programme pour l'exercice biennal suivant. La présente esquisse, proposée pour l'exercice biennal 2010-2011, est soumise conformément à cette demande. Il est recommandé de fixer à 0,75 % de l'enveloppe budgétaire globale le montant du fonds de réserve pour 2010-2011.

I. Introduction

1. Conformément aux dispositions de l'annexe I à la résolution 41/213 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général présente, les années où il n'est pas soumis de budget, une esquisse budgétaire pour l'exercice biennal suivant, qui contient les indications ci-après :

- a) Estimation préliminaire des ressources à prévoir pour mener à bien le programme d'activité proposé pendant l'exercice biennal;
- b) Priorités reflétant les orientations générales par grands secteurs;
- c) Croissance réelle, positive ou négative, par rapport au budget précédent;
- d) Montant du fonds de réserve, exprimé en pourcentage des ressources.

L'esquisse budgétaire pour l'exercice biennal 2010-2011 est présentée ci-après.

II. Estimation préliminaire des ressources à prévoir pour mener à bien le programme d'activité proposé pendant l'exercice biennal

2. L'estimation préliminaire des ressources à prévoir pour l'exercice biennal 2010-2011 a été établie à partir du montant approuvé des crédits ouverts et des engagements de dépenses correspondants, qui s'élève à 4 207 600 000 dollars. Ces ressources existantes se composent : a) du crédit de 4 171 400 000 dollars initialement ouvert par l'Assemblée générale dans sa résolution 62/237 A à C; et b) du crédit additionnel de 36,2 millions de dollars approuvé ultérieurement par l'Assemblée aux fins du financement des missions politiques spéciales en vertu de sa résolution 62/245. Aux taux de 2008-2009, l'estimation préliminaire se décompose comme suit :

(En millions de dollars des États-Unis)

Crédit ouvert pour 2008-2009 ^a	4 207,6
À ajouter : incidence de la budgétisation intégrale des nouveaux postes approuvés en 2008-2009 (voir par. 3)	44,3
À déduire : dépenses non renouvelables de l'exercice 2008-2009 (voir par. 5)	(31,4)
À ajouter : activités ou manifestations nouvelles prévues ou demandées pour l'exercice 2010-2011 (voir par. 12)	7,2
Variation	20,1
Total partiel	4 227,7
Ressources supplémentaires à prévoir au titre des missions politiques spéciales, à hauteur du programme en cours	390,2
Estimation préliminaire concernant les activités prescrites pour 2010-2011	4 617,9

^a Crédit initialement ouvert (résolution 62/237 A à C de l'Assemblée générale) et crédit ouvert ultérieurement (résolution 62/245 de l'Assemblée générale).

A. Budgétisation intégrale des nouveaux postes

3. Dans sa résolution 59/278, l'Assemblée générale a fait siennes les observations et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/59/415) sur l'esquisse budgétaire pour l'exercice biennal, notamment le maintien de la pratique consistant à calculer les crédits demandés pour les nouveaux postes à hauteur de 50 % pour la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et à 65 % pour les agents des services généraux et des catégories apparentées. En conséquence, la budgétisation intégrale des nouveaux postes qui ont créés au cours de l'exercice biennal 2008-2009 et pour lesquels il n'a été prévu qu'un financement partiel pendant ledit exercice devrait entraîner des dépenses supplémentaires de 44,3 millions de dollars au cours de l'exercice biennal 2010-2011. Ces dépenses supplémentaires seront nécessaires si l'on veut que le tableau d'effectifs prévu au budget ordinaire compte le même nombre de postes que celui qui a déjà été approuvé pour l'exercice biennal 2008-2009.

4. Les dépenses supplémentaires d'un montant de 44,3 millions de dollars concernent principalement le titre I (Politique, direction et coordination d'ensemble) du budget programme, où elles serviront à financer le renforcement du système d'administration de la justice et les services de conférence nécessaires pour assurer le contrôle de la qualité lié à l'externalisation accrue des travaux de traduction, pour un montant de 12,9 millions de dollars. Des dépenses supplémentaires sont également à prévoir au titre VI (Droits de l'homme et affaires humanitaires) pour le renforcement de la structure de gestion du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (11,1 millions). L'effet report de la création des postes concernera également, dans des proportions plus ou moins importantes, le titre II (Affaires politiques), le titre V (Coopération régionale pour le développement), le titre VIII (Services communs d'appui) et le titre IX (Contrôle interne).

B. Dépenses non renouvelables de l'exercice biennal 2008-2009

5. Les dépenses non renouvelables de l'exercice biennal 2008-2009, soit un montant total de 31,4 millions de dollars, ne seront plus nécessaires. Les ressources correspondantes, prévues et approuvées dans le cadre de l'examen du projet de budget-programme, se chiffrent à 12 millions de dollars et concernent essentiellement ce qui suit : a) les travaux de construction, de transformation et d'amélioration de locaux pour le réseau d'entreprise de l'Organisation des Nations Unies (au Siège) et l'Office des Nations Unies à Vienne; b) la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), dont la formation y relative; c) les travaux préparatoires du douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et la reprise de la session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale; d) l'achat et le remplacement de matériel pour le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan; e) l'achat par la Cour internationale de Justice d'un système informatisé de gestion des documents et des dossiers; et f) l'achat de matériel de sûreté et de sécurité au Siège. Des dépenses non renouvelables d'un montant de 7,2 millions de dollars ont également été approuvées pour 2008-2009 dans le contexte des prévisions révisées soumises par le Secrétaire général après

l'établissement du projet de budget-programme, mais faisant partie du crédit initialement ouvert tel qu'approuvé. D'autres dépenses renouvelables, d'un montant total de 12,2 millions de dollars, ont trait à des décisions du Conseil des droits de l'homme et divers états des incidences sur le budget-programme approuvés pour 2008-2009, dont la fourniture de services de conférence au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, ainsi qu'à l'achat d'un logiciel exclusif concernant les océans et le droit de la mer. Aux fins du présent rapport, toutes les dépenses prévues pour 2008-2009 au titre des missions politiques spéciales ont été considérées comme renouvelables, conformément à la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives selon laquelle la méthode suivie doit indiquer si les dépenses prévues sont ou non renouvelables (voir A/60/7, par. 40).

C. Crédits au titre des modifications de programmes durant l'exercice biennal 2010-2011

6. Au cours de l'exercice biennal 2010-2011, des ressources seront nécessaires pour continuer à financer la mise en œuvre du progiciel de gestion intégrée, la formation à l'application des Normes IPSAS (l'entrée en vigueur de ces dernières ayant pris du retard, les activités de formation n'auront pas lieu avec l'ampleur prévue en 2008-2009 mais devraient s'intensifier en 2010-2011), et la poursuite des efforts visant à renforcer l'Office des Nations Unies à Nairobi et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés conformément aux résolutions pertinentes. Des montants estimatifs de dépense sont également prévus pour la tenue du douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et de la quatrième Conférence sur les pays les moins avancés, ainsi que pour les activités d'information relative à la tenue d'autres conférences et réunions.

7. Des dépenses supplémentaires devraient être engagées aux fins du fonctionnement de la Cour internationale de Justice. On rappellera à ce propos que, conformément à l'article 2.14 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, les propositions de la Cour internationale de Justice pour le budget-programme sont établies par la Cour en consultation avec le Secrétaire général et que celui-ci soumet ces propositions à l'Assemblée générale en les accompagnant des observations qu'il juge utiles.

8. Outre ce qui précède, des dépenses sont prévues au titre du renforcement et de l'uniformisation du système de gestion de la sécurité. On rappellera que, dans sa résolution 61/263, l'Assemblée générale a insisté sur la nécessité d'arrêter un plan général de gestion de la sûreté et de la sécurité à l'échelle du système des Nations Unies, et prié le Secrétaire général de lui présenter des rapports sur une large série de questions au cours de la première partie de la reprise de sa soixante-deuxième session.

9. Comme suite à l'attentat perpétré contre les bureaux des Nations Unies à Alger le 11 décembre 2007, le Secrétaire général a chargé un groupe indépendant d'enquêter sur tous les faits et d'examiner les questions stratégiques qui revêtent une importance capitale pour ce qui est d'assurer et de renforcer la sécurité du personnel des organismes des Nations Unies dans leurs opérations à travers le monde.

10. Dans la mesure où les résultats de l'examen et les constatations du Groupe indépendant auront des incidences sur le plan de gestion de la sûreté et de la sécurité à l'échelle du système des Nations Unies, il a été jugé nécessaire de repousser la soumission du rapport demandé dans la résolution 61/263 afin de pouvoir présenter aux États Membres, pour examen, une véritable stratégie globale de sécurité.

11. Le Groupe indépendant sur la sûreté et la sécurité du personnel et des locaux des Nations Unies a présenté son rapport au Secrétaire général le 9 juin 2008. Il recommande notamment la réalisation, par le Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité, d'une analyse de la gestion du Département de la sûreté et de la sécurité. L'analyse est en cours et ses conclusions seront présentées à l'Assemblée générale en 2009. En attendant, des ressources sont prévues pour les questions de sécurité qui doivent être immédiatement examinées, et qui ne devraient pas être visées par les résultats de l'étude de gestion.

12. Le montant net des crédits à prévoir pour l'exercice biennal 2010-2011 du fait du renforcement de ces activités, ainsi que des efforts de réaménagement des dépenses, représente une augmentation de 0,2 %, soit 7,2 millions de dollars, des ressources allouées aux programmes.

D. Missions politiques spéciales

13. Les ressources demandées au titre des missions politiques spéciales ont considérablement augmenté au cours des dernières années. Les dépenses prévues à ce titre dans l'esquisse budgétaire pour les exercices biennaux 2004-2005, 2006-2007 et 2008-2009 se montaient à 110,2 millions, 180 millions et 284,6 millions de dollars, respectivement. Dans sa résolution 61/254, tenant compte de l'expansion des missions politiques spéciales et des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant l'esquisse budgétaire pour l'exercice biennal 2008-2009 (A/61/615), l'Assemblée générale a fait sienne la recommandation que lui avait adressée le Comité consultatif, au paragraphe 11 de son rapport, pour qu'elle adopte un montant estimatif préliminaire d'environ 4,2 milliards de dollars pour l'exercice biennal 2008-2009, dont un montant de 604,1 millions de dollars au titre des missions politiques spéciales ayant trait à la paix et à la sécurité qui seraient prorogées ou approuvées au cours de l'exercice biennal 2008-2009.

14. Par sa résolution 62/238, l'Assemblée générale a décidé de réduire de quelque 200,2 millions de dollars le montant total du crédit destiné à financer les missions politiques spéciales au cours de l'exercice biennal 2008-2009 et approuvé l'imputation d'un montant de 386,6 millions de dollars sur le crédit prévu au titre des missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques), conformément à sa résolution 62/237 A. Par la suite, dans sa résolution 62/245, elle a approuvé, pour le financement des missions politiques spéciales en 2008, des crédits additionnels s'élevant au total à 49 millions de dollars, constaté qu'il restait 17,3 millions de dollars sur le montant total des crédits ouverts au titre de ces missions, et ouvert un crédit additionnel de 31,6 millions de dollars, portant à 435,5 millions de dollars le montant total des ressources alloués aux missions politiques spéciales.

15. Compte tenu de l'expérience acquise pendant l'exercice biennal en cours, y compris en ce qui concerne les missions dont le mandat a été mené à bonne fin ou

n'a pas été renouvelé, la budgétisation intégrale en 2010-2011 des missions politiques spéciales existantes devrait se chiffrer à 825,7 millions de dollars. La composition de ces missions pourra évoluer quelque peu pendant l'exercice biennal 2010-2011, mais on ne prévoit pas que leur nombre diminue. En conservant pour 2010-2011 le crédit de 435,5 millions de dollars initialement ouvert, on risquerait de sous-estimer sérieusement les ressources nécessaires car on ne disposerait alors que d'un peu moins de la moitié du montant des ressources actuellement estimées nécessaires pour l'exercice biennal. L'esquisse budgétaire fait donc apparaître une augmentation de 390,2 millions de dollars, afin de permettre de financer les missions politiques spéciales à concurrence de 825,7 millions de dollars en 2010-2011.

16. Il convient de noter que les missions politiques spéciales se démarquent nettement des autres activités de l'Organisation financées au moyen du budget ordinaire. Aucune d'elles ne trouve place dans l'organigramme du Secrétariat. Leurs activités ont vocation opérationnelle et, comme telles, ne peuvent pas cadrer pleinement avec le programme de travail du Secrétariat. Leurs spécificités font que le Règlement et les règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation ne leur sont pas applicables. Les procédures suivies pour le lancement des missions, par le biais du Conseil de sécurité ou de l'Assemblée générale, n'obéissent pas au cycle de planification des programmes et de budgétisation. De plus, ces missions politiques spéciales peuvent être approuvées à tout moment. Il s'est par conséquent révélé pratiquement impossible de les programmer et de prévoir les ressources nécessaires de manière précise. Cela étant, l'Assemblée générale voudra peut-être examiner si les missions politiques spéciales se prêteraient à l'application de la procédure actuelle d'estimation des besoins du budget ordinaire dans l'esquisse budgétaire et les budgets-programmes à venir.

E. Résumé

17. Conformément à la procédure habituelle, lors de l'établissement du projet de budget-programme détaillé pour l'exercice biennal 2010-2011, on continuera de mettre en évidence les réalisations escomptées au titre de la période considérée et des objectifs établis par les États Membres au regard des ressources engagées. On poursuivra en particulier l'examen article par article des produits des programmes, pour s'assurer qu'ils concourent le plus pleinement possible aux réalisations escomptées, dans le cadre des stratégies arrêtées, conformément à l'article 5.6 du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation. Il sera ainsi tenu compte des économies qui pourraient être réalisées en reconsidérant des activités qui ne s'imposent peut-être plus, en prenant de nouvelles mesures pour accroître l'efficacité et en simplifiant les procédures.

18. Les montants indiqués dans la présente esquisse budgétaire pourront être recalculés, avant que l'Assemblée générale ne les approuve, afin de tenir compte notamment des fluctuations dues aux taux de change et à l'inflation, pour l'exercice biennal 2010-2011.

III. Priorités reflétant les orientations générales par grand secteur

19. Les priorités ci-après ont été proposées dans le projet de cadre stratégique pour la période 2010-2011 [A/63/6 (Part one)] : promotion d'une croissance économique soutenue et du développement durable, conformément à ses résolutions en la matière et aux décisions prises lors des récentes conférences des Nations Unies; maintien de la paix et de la sécurité internationales; développement de l'Afrique; promotion des droits de l'homme; coordination efficace des opérations d'aide humanitaire; promotion de la justice et du droit international; désarmement; contrôle des drogues, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international, sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. **Il est proposé de conserver les mêmes priorités dans le budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011.** La ventilation des ressources par titre du budget-programme est présentée dans l'annexe au présent rapport.

IV. Croissance réelle par rapport au budget précédent

20. **Hors dépenses afférentes aux missions politiques spéciales, l'estimation préliminaire (3 792 200 000 dollars) fait apparaître une augmentation de 20,1 millions de dollars, soit 0,5 %, par rapport au montant des crédits ouverts (et ressources connexes) pour l'exercice biennal 2008-2009. En tenant compte des ressources nécessaires pour financer les missions politiques spéciales, le montant total de l'estimation préliminaire, à savoir 4 617 900 000 dollars, représenterait une augmentation de 410,3 millions de dollars, soit 9,8 %, par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice biennal 2008-2009.**

V. Montant du fonds de réserve

21. Le montant du fonds de réserve a été fixé à 0,75 % de l'enveloppe budgétaire globale dans la première esquisse budgétaire et dans toutes les esquisses suivantes. Il est recommandé de conserver le même taux, qui représente un montant de 34,6 millions de dollars, pour l'exercice biennal 2010-2011.

VI. Questions diverses

22. Le présent rapport est soumis alors que l'Assemblée générale est saisie de plusieurs projets ou attend du Secrétaire général des rapports y relatifs. Ces projets, dès lors qu'ils auront été examinés et à condition qu'ils sont retenus, auront des incidences importantes sur le montant du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011. Il s'agit notamment des propositions concernant l'administration de la justice, les dépenses connexes du plan-cadre d'équipement, le renforcement et l'uniformisation du système de gestion de la sécurité, l'assurance maladie après la cessation de service, les travaux de construction à Bagdad et l'étude du plan stratégique patrimonial concernant Genève. En tout état de cause, le montant des ressources nécessaires dépendra des décisions que l'Assemblée générale prendra.

Annexe

Estimations préliminaires pour l'exercice biennal 2010-2011

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Dépenses par titre du budget-programme</i>	<i>Crédits ouverts 2008-2009^a</i>	<i>Accroissement (diminution) des ressources</i>		Total
		<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>	
I. Politique, direction et coordination d'ensemble	718,5	(7,3)	(1,0)	711,2
II. Affaires politiques	222,2	0,4	0,2	222,6
III. Justice internationale et droit international	87,3	–	–	87,3
IV. Coopération internationale pour le développement	398,4	0,4	0,1	398,8
V. Coopération régionale pour le développement	477,1	0,5	0,1	477,6
VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires	259,2	11,8	4,5	271,0
VII. Information	184,0	(2,1)	(1,1)	181,9
VIII. Services communs d'appui	540,2	4,8	0,9	545,0
IX. Contrôle interne	36,0	2,8	7,7	38,8
X. Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales	108,5	–	–	108,5
XI. Dépenses d'équipement	58,8	(6,7)	(11,3)	52,1
XII. Sûreté et sécurité	197,2	10,2	5,2	207,4
XIII. Compte pour le développement	18,7	–	–	18,7
XIV. Contributions du personnel	466,0	5,3	1,1	471,3
Activités prévues au budget ordinaire pour 2010-2011	3 772,1	20,1	0,5	3 792,2
Crédits à prévoir au titre des missions politiques spéciales	435,5	392,2	90,0	827,7
Total	4 207,6	412,3	9,8	4 619,9

^a Crédits ouverts initialement (résolution 62/237 A de l'Assemblée générale) et crédits ouverts ultérieurement pour les missions politiques spéciales (résolution 62/245).